LA TROMPETTE DU JUGEMENT.

Tuba dirum ſpargens ſonum,

PAR

L'AUTEUR DE SAUVEZ-VOUS, SAUVEZ-NOUS.

par Peltier

AU SALLON D'HERCULE.

Premier Septembre 1789.



LA TROMPETTE DU JUGEMENT.

INTRODUCTION.

Il nous eſt enfin donné de reſpirer un moment : la ſaine raiſon a repris ſes droits ; elle a reparu au milieu de cette réunion de citoyens, dont l'état attend ſon ſalut, quel qu'imparfaite & antiquement abſurde qu'ait été ſa convocation. L'emprunt proviſoire de quatre-vingt millions, cette nourriture politique de deux mois eſt votée ; une tranquillité machinale va ſuccéder pendant ce tems au friſſon qui n'agueres s'étoit emparé de tous les cœurs. Ce léger tonique a déjà rendu la vie au royaume agoniſant ; mais ne nous aveuglons pas ſur notre ſanté politique : une convulſion vive nous a agités, nous a affoiblis ; un régime auſtere, un exercice continu, peuvent ſeuls corroborer cette conſtitution après laquelle nous ſoupirons.

Si des vérités ſévérement exprimées dans un précédent opuſcule, ont ramené quelques eſprits foibles à leur devoir & aux principes dont ils n'auroient

jamais dû s'écarter, j'ai quelque droit de me flatter que le même emploi du même courage produira encore les mêmes effets. Nous touchons à cette époque critique qui va fixer à jamais nos destins. Versailles paroît être aujourd'hui l'axe sur lequel roule la machine du monde. L'Europe nous attend pour nous imiter ou nous baffouer. La renommée est là qui prépare ses deux trompettes; incertain de laquelle elle fera usage, j'ose emboucher celle du jugement public, en attendant que celle du jugement dernier, de la sanction générale, nous annonce notre résurrection, & nous fasse trouver dans notre malheureux pays un nouveau paradis terrestre.

Je me suis long-tems demandé si dans une situation pareille à la nôtre, il étoit de la prudence de répandre dans le Public des idées qui pussent jetter un peu de défaveur ou de défiance sur cette collection de Citoyens composant l'Assemblée Nationale, & formant dans l'anarchie, qui nous tyrannise aujourd'hui, notre seul espoir, notre unique ressource. Mais la voix du Patriotisme s'est fait entendre à mon oreille, elle a fait taire toute considération étrangere, elle m'a crié que tout être pensant doit à la société dont il fait partie la contribution de ses idées. Qu'une seule soit utile, il a rempli son devoir, & payé sa dette.

Malgré le respect que nous devons en général à une assemblée que nous avons formée nous-mêmes, à une assemblée, qui, dans une matiere si neuve

pour elle, n'a encore fait que des fautes aiſées à réparer, j'ai cru qu'en lui indiquant ſes fautes, en lui préſentant les vices de ſa compoſition pour les réformer, on augmenteroit encore le reſpect & la confiance qui lui ſont dus. Mes yeux ſe ſont promenés dans l'amphithéâtre national : j'y cherchois 1200 légiſlateurs, j'y cherchois 1200 philoſophes, j'y ai trouvé une grande maſſe de vertus, de lumieres, de talens; mais auſſi combien n'y ai-je pas vu mêlés de pſeudo-françois, de Welches, bardés des livrées du deſpotiſme, & des titres de l'ariſtocratie : combien de Pontifes, conſervant encore l'intolérance de la ſuperſtition, la morgue du prêtriſme ſous le ridicule harnois de l'épiſcopat, excroiſſances vénéneuſes, ſangſues publiques, qui, depuis les tems les plus reculés, auroient voulu faire de la France un gouvernement *monachique*. Il n'eſt pas juſques dans ces Citoyens vraiment délégués pour repréſenter le Corps de la Nation, que je n'aie apperçu, parmi de grandes vertus, de grandes qualités morales & civiques; chez les uns, l'attitude de la foibleſſe & de l'ennui; chez d'autres, la rouille des préjugés; chez d'autres, l'orgueil, la fureur & l'entêtement; ici, les uns aux gages d'un Libraire, ſe bornant à rédiger des Journaux décharnés; plus loin, d'aſſommans légiſtes ne ſachant ni parler, ni écouter avec dignité; enfin, à peine ai-je pu compter dans cette noire Encyclopédie un petit nombre de légiſlateurs; & il

s'agit du deſtin de mille ſiécles. Les vertus privées de la plupart d'entr'eux n'ont pu détruire mon inquiétude ſur leur facilité à ſe laiſſer entraîner dans les pieges de la ſéduction, & à tout ſacrifier à l'impatience; ma poitrine a grondé, en entendant pluſieurs d'entr'eux exiger, d'une maniere auſſi indécente qu'impérieuſe, la qualification de *Meſſeigneurs* de la part de leurs concitoyens, de leurs commettans : ma raiſon a refuſé de croire à l'infaillibilité d'une aſſemblée qui, toute impoſante qu'elle eſt dans ſa maſſe, n'en eſt pas moins bizarre dans ſes détails & dans la diſproportion de ſa repréſentation. Mon ame, juſqu'ici pareſſeuſement active, s'eſt réveillée, & moi auſſi, ai-je dit, je ſuis Citoyen, & moi auſſi je ſiégerai inviſiblement dans cette aſſemblée ſolemnelle, je me mêlerai à cette armée ſi barbarement recrutée, j'y viendrai eſcorté de l'opinion publique, je les envelopperai, je les concentrerai dans ce cercle aérien. Puiſſent mes efforts n'être pas infructueux, puiſſe le génie de la France me prêter ſon flambeau, puiſſe enfin cette même phalange, ſi jamais elle divaguoit dans ſa marche, ſe rallier au ſon de la trompette du jugement public.

DU MODE

DE LA REPRÉSENTATION.

LE MODE ancien d'une triple repréſentation étoit vicieux, eſſentiellement vicieux, l'Aſſemblée l'a reconnu elle-même en ſe réuniſſant en un ſeul corps & en faiſant diſparoître les barrieres phyſiques que la ſéparation morale des trois Ordres avoit placées dans les précédens Etats-Généraux. Cependant ce mode ſubſiſte encore. Les mêmes individus, convoqués, à peu de choſe près, ſuivant l'uſage antique & ſolemnel, ſont reſtés dans l'aſſemblée générale, l'on y voit l'eſprit particulier de chaque ordre parqué, pour ainſi dire, dans telle & telle ſection du temple national, les décorations extérieures y déſignent, y notent l'homme qui, porteur du vœu de cinq cents François, contrebalance, par ſa voix, celle du repréſentant de cinquante mille citoyens. L'eſprit public ſe traîne encore avec peine au-delà des corridords de ſéparation. Des noms ſurchargés de qualifications antipatriotiques ſemblent étouffer par leur volume & leur dignité factice le nom & l'opinion modeſte d'un orateur *roturier*. Auſſi pluſieurs publiciſtes, parmi leſquels je me fais un plaiſir de citer M. Briſſot de Warville, dans ſon plan de

conduite pour les députés, auroient-ils desiré qu'aussi-tôt après la déclaration des droits de l'homme, l'assemblée, regardant autour d'elle, examinant de bonne-foi sa composition, se fût dissoute sur le champ, fût retournée dans tous les bailliages élémentaires, & qu'on eût procédé à une nouvelle nomination commune, afin de faire une constitution exempte de préjugés & purgée de mauvais principes. Malheureusement un tel plan, très-louable dans la spéculation, eût entraîné les plus grands inconvéniens dans son exécution. Le moindre retard dans l'œuvre de la constitution la mettoit en danger, les besoins du gouvernement étoient pressans, les gens intéressés au mal, actifs, les citoyens les plus zélés pour le bien, obligés d'agir avec une sage lenteur, il a fallu rester assemblés comme on se trouvoit, résister en masse aux escarmouches du despotisme, & annoncer à la nation alarmée une force d'unité, sur laquelle elle pût fonder ses espérances. Jusques-là on ne sauroit donner trop d'éloges à la conduite générale de l'assemblée; elle a fait plus, elle a renforcé cette confiance par la majeure partie de ses arrêtés du 4 Août. Mais a-t-elle tout fait pour ne laisser dans les opinions aucun nuage? Non. Elle a oublié un point essentiel; mais elle peut encore réparer son omission, je m'empresse de l'en prévenir. Liberté & égalité sont sœurs, les statues de ces deux immortelles doivent toujours décorer l'autel de

de la patrie. Pour ne laiſſer aucun doute ſur l'application de la théorie des droits, les membres de l'aſſemblée devoient ſe déclarer, ſe conſtituer les repréſentans de la totalité, & non d'un ordre particulier de leur bailliage; & confondant enſemble leurs pouvoirs, leurs inſtructions, leur maniere d'être, j'ai preſque dit leur coſtume, on devoit déclarer qu'il n'exiſtoit plus ſur les terres libres de France aucune *nobilité*, (car je ne me dégraderai pas au point d'employer un nom métaphyſique qui peut être l'apanage de tous les cœurs comme la dénomination d'un petit nombre ſeulement) une hécatombe générale de tous les titres, de toutes ces qualifications aujourd'hui inſignifiantes de comte, vicomte, marquis, duc & baron, auroit dû ſuivre, mais ſans rachat, l'extinction de la féodalité; les croix, les cordons, les crachats, hochets du deſpotiſme, auroient dû être enterrés ſous les fondemens de la ſalle, & ce ſcandale de la liberté étouffé à tout jamais & pour le préſent & pour l'avenir : les prêtres, les évêques, les préſidens, les colonels, les officiers generaux, en un mot, tous les membres de la puiſſance exécutrice, admis à l'honneur ſuprême de compoſer le pouvoir légiſlatif, auroient dû faire à leurs conſciences & à la confiance publique, l'hommage, le ſacrifice de leurs places reſpectives. La vénération générale eût accompagné cet acte de patriotiſme, un nou-

veau pritanée se fût ouvert, ou la gratitude française eût pris soin de ces héros modernes; &, l'histoire transmettant leurs noms immortels d'âge en âge, la postérité leur eût accordé les honneurs de l'apothéose.

Au lieu de cette perspective sublime, quel effroyable spectacle a souillé nos regards! Le pourra-t-on croire? j'ai vu un membre du sénat national, agent aveugle du pouvoir arbitraire, disposer dans ces jours de ténebres l'investissement de l'assemblée dont il étoit partie intégrante, placer ses soldats à toutes les avenues, ériger lui-même les conducteurs qui appelloient les foudres tyranniques, entrer ensuite dans l'enceinte redoutable qu'il venoit de circonscrire, & se bloquant, pour ainsi dire, lui-même, nous renouveler la scene de l'artiste que le tyran de Sicile fit périr dans la machine supplicielle que sa main avoit construite; il étoit réservé au duc du Ch..... de donner à l'humanité dans cette circonstance & dans l'exemple d'une vie sans reproche, d'une loyauté, d'une pureté rares à la cour, la leçon cruelle que notre foiblesse admet tous les extrêmes, & que l'esprit humain n'est qu'un composé de contradictions.

Destitution nécessaire des députés, dont les commettans ont à se plaindre.

L'assemblée nationale, en déclarant tous ses

membres inviolable & ſacrés, n'a pas eu ſans doute en vue de les déclarer incorruptibles & impeccables. L'opinion publique lui preſcrit cependant depuis long-tems des devoirs impérieux, auxquels il eſt bien étonnant qu'elle tarde autant à obtempérer; quels droits pourra-t-elle réclamer de la confiance de la nation, tant qu'elle verra ſiéger au milieu de l'aſſemblée les mêmes hommes qui ſe ſont fait un jeu de travailler à l'étouffer dès ſa naiſſance? Nouveaux hercules, les ſerpens d'Euriſthée ſont autour de votre berceau..... la colere de Junon veille encore.... & vous dormez, & nous vous regarderions ſans frémir du danger qui vous menace. Non, freres, non, une divinité plus puiſſante vous protége, vous couvre de ſon égide; c'eſt celle de l'opinion, entendez-la qui vous crie par ma bouche.

« S'il exiſte parmi vous un homme qui, méconnoiſſant les droits de ſes ſemblables, ait voulu ſe faire un jeu de les ſoumettre à une éternelle & honteuſe ſervitude; qui, membre d'une des douze corporations tyranniques qui nous retenoient ſous les cent chaînes de l'ariſtocratie, ait employé ſes veilles, d'abord à briſer le trône de la royauté pour venir enſuite inſulter à l'autel de la patrie; un français qui ſe ſoit mêlé à la ligue des ennemis de la liberté françaiſe, qui, dans le nouvel ordre projetté, ſe ſoit fait aſſurer

» le poste de dépositaire des lois impures que sa
» main coupable devoit tracer ; un citoyen assez
» dénaturé pour opposer tous ses efforts au noble
» courage d'un fils vertueux, défendant la mémoire
» de son pere injustement condamné, assez vil
» pour partager les fruits de la prostitution ; assez
» impudent pour attaquer le génie de la vertu qui
» a osé supprimer la contribution que l'infortune
» publique payoit au vice, qui, épouvanté, dé-
» sespéré, ait pris la fuite, soit ensuite rentré dans
» votre sein & ait osé dire pour son apologie ;
» qu'il n'avoit pas varié dans ses principes ; s'il
» existe un tel homme, vous le reconnoîtrez à son
» teint vitriolique, à ses yeux vagabonds, à sa stature
» courtement ramassée ; alors vous le couvrirez
» d'un tel nuage de mépris, que sa voix orageuse
» ne pourra plus se faire entendre : & sa figure
» sinistre qui polluroit le miroir de la vérité, ira,
» comme les fantômes de la nuit, se perdre dans
» les ténebres de l'oubli.

» Si vous y découvrez un intrigant, un courier
» du despotisme, qui, envoyé pour sauver l'état,
» n'ait galoppé que pour le perdre, ministre de la
» lubricité de nos visirs, agioteur ministériel, créa-
» teur de chimeres.

» Si vous y découvrez quelque prêtre, quelque
» nouveau Mathan déjà flétri par d'anciennes
» liaisons anti-nationales, modele d'impudicité, de

» cupidité & d'intrigues qui devroient être étran-
» geres à ſon caractere.

» Si vous y découvrez un homme qui, élevé dans
» le ſein de la philoſophie, après avoir employé le
» flambeau de ſon talent ſublime pour éclairer ſon
» pays, l'ait rallumé pour eſſayer d'y porter l'in-
» cendie, ſe ſoit jetté à corps perdu dans une
» ſociété corrompue, & qui ait prouvé par des
» variations continuelles le danger de l'eſprit,
» quand le cœur eſt ſans principes.

» Si vous y découvrez un homme noté d'inſa-
» nie, dont le cerveau fèlé ait encore beſoin d'el-
» lébore, dont la détaiſon notoire exige les bains
» froids, qui, né ſujet du pape, oſe venir délirer
» ſur les droits des français.

» En un mot, quand vous verrez autour de vous
» la corruption, la lâcheté & la démence, en-
» tendez la trompette du jugement qui vous avertit
» que vous devez les chaſſer de votre ſein, parce
» qu'ils dégradent la majeſté nationale; qu'un
» murmure improbateur les avertiſſe qu'ils doi-
» vent donner leur démiſſion, & rentrer dans la
» ſociété parmi les aveugles & les boiteux. S'ils
» s'obſtinent à lutter contre cette opinion, alors la
» nation dont les droits ſont impreſcriptibles, doit
» exercer celui de deſtituer l'homme, qui, après
» avoir eſſayé de remettre ſon pays dans les fers,
» contrarie les principes régénérateurs, & ſubſti-

» tué ſou opinion particuliere au vœu national:
» tous les bailliages devroient donc en ce moment
» être raſſemblés en corps, pour ſurveiller leurs
» repréſentans, & les rappeller chaque jour au but
» de leur miſſion; c'eſt le ſeul moyen d'effectuer
» la conſtitution d'une maniere ſolide, & de s'aſ-
» ſurer d'avance de la ſanction univerſelle. »

Une autre conſidération doit encore déterminer la nation à ſe raſſembler. Les élections portent en elles-mêmes tous les genres de réprobation; elles ont été faites avec une précipitation outrée; nulle liberté de penſer n'avoit alors donné aux vrais talens le tems de ſe montrer; nulle liberté d'imprimer n'avoit permis de préſenter à la partie les enfans qui étoient dignes d'elles : ce mode d'élection par de premiers électeurs inconnus en Angleterre, en faiſant appercevoir les députés dans un double optique, les éloigne encore de nous, les rapetiſſe, ſi je peux le dire; ce ne ſont point nos hommes, mais les élus de nos élus; un rel ordre doit ceſſer aux prochaines élections : autrement la fortune, la ligue de deux corporations nombreuſes feroient tout, & la liberté fuiroit : je ne doute pas que, ſi une mauvaiſe méthode n'eût pas été adoptée pour Paris, nous aurions eu quelques avocats de moins & quelques calculateurs de plus : alors l'aſſemblée, pourvue des lumieres qui lui marquoient, n'auroit pas mis involontairement l'état à

deux doigts de ſa perte, comme elle vient de le faire par ſon ignorance ſur les rapports de la finance avec la machine politique ; & Paris ne ſe verroit pas aujourd'hui obligé d'envoyer des ſurnuméraires à ſes députés.

Les cahiers actuels ſont de toute nullité.

J'entends de tous côtés dire que l'on doit faire la conſtitution d'après le vœu exprimé dans les cahiers; la raiſon me répond, d'une maniere auſſi énergique que rapide, à cette objection.

Puiſque nous convenons que les anciens uſages tyranniques qui avoient reglé la convocation des états-généraux ont été démolis avec les murs de la Baſtille, celui des cahiers de chaque ordre ne peut pas plus exiſter, que l'ordre lui-même qui n'exiſte plus ; ainſi le cahier de la nobleſſe & du clergé de Paris *extra muros*, n'eſt plus que le cahier du bailliage de la vicomté de Paris en entier. Encore une fois, qu'on ne perde pas de vue que le clergé eſt aujourd'hui repréſenté par le tiers & la nobleſſe, de même que le cordon bleu de tel bailliage repréſente l'homme du peuple ſon voiſin. Il n'y a que cette ſeule maniere de tolérer la repréſentation actuelle ; autrement, le citoyen indigné de ſe voir, lui cinquante millieme, dérangé, immolé par l'intérêt particulier de cinq cents hommes qui auroient voix egale, peut & doit profiter de la clauſe de la

déclaration des droits qui lui ordonne de réſiſter à l'oppreſſion : c'en eſt une véritable ; & la raiſon dit, que la nation doit dans tous les bailliages ſe raſſembler immédiatement, confirmer, ſi c'eſt ſon vœu, la députation déjà faite ; révoquer ceux des députés ſur leſquels on a des ſuſpicions ; épurer l'aſſemblée nationale ; exiger de ceux qu'on conſervera, la renonciation à toute dénomination privée, & leur donner de nouvelles inſtructions fondées ſur la raiſon & la philoſophie, & ſur-tout dirigées par ces ſentimens nouveaux que la liberté nous a tranſmis, & que nous ne connoiſſions pas encore quand le reſſort du pouvoir arbitraire, courbant toutes les têtes, comprimoit toutes les penſées. Je le répéte, les cahiers du commencement de l'année ont été faits par des enfans, & ſous l'iufluence des douze grands réquiſiteurs de France, des douze grands eſcaliers de France, de tous les lacérateurs & de tous les donjons royaux : depuis lors nous ſommes devenus des hommes, nous avons reconquis notre pays les armes à la main, il nous faut d'autres cahiers, & les anciens ne peuvent plus ſervir & valoir que pour ce qu'ils ont de raiſon.

Quel gouvernement faut-il donner à la France ?

La France eſt un pays libre, la nation fait les lois

lois qui lui conviennent, elle appointe, elle délegue un de ſes membres pour les faire exécuter. C'eſt donc une république adminiſtrée par un citoyen ſuprême.

Comment nommera-t-on un pareil gouvernement?

Les gens hériſſés de grec & de latin ſe perdent dans les différentes dénominations qu'on pourra lui donner.

La plupart diſent une monarchie, ce qui veut dire en grec le gouvernement d'un ſeul. Mais nous contribuons tous à faire ce gouvernement, & juſqu'à ce que l'on m'ait clairement défini ſi gouvernement s'applique à la puiſſance exécutrice ou à la puiſſance légiſlatrice, je n'admettrai point le mot de monarchie, qui nous rapproche trop des idées du deſpotiſme.

Le mot *empire* s'éloigne encore plus de notre maniere d'être que celui de *monarchie*.

Le mot de *royaume* déſigne la propriété d'un roi, comme une ſeigneurie eſt la propriété d'un ſeigneur: or nous n'avons aliéné ni nos biens ni nos perſonnes à notre délégué; donc nous ne ſommes pas un royaume.

La loi faite & acceptée par tous, eſt notre unique ſouverain; ſi on pouvoit employer ce mot ſans heurter la grammaire, il faudroit dire, la France eſt un *loyaume*, ou ſi on trouve plus auguſte d'y mettre un mot grec, ce ſera le mot de *Nonarchie*, de *nomos*, qui veut dire loi.

La légiſlation de tous, qui ſe commandent libre-

ment ce qu'ils doivent faire, pourroit encore s'appeller *panarchie*.

Mais ſans s'amuſer à toutes ces bagatelles d'érudition, ſans diſcuter les mots techniques de *démocratie royale*, de *monarchie*, le fait conſiſte en ce que la France eſt un état, une ſociété politique de vingt-quatre millions d'hommes libres & unis, faiſant ſes loix, & en confiant l'adminiſtration, l'exécution à un ſeul homme, qu'elle proclame ſon recteur ou ſon roi, à un homme qui devient alors le centre d'unité, à qui tout correſpond, qui dirige tous les leviers que la nation lui met dans la main pour le bonheur commun; & la nation à ſon tour, pour ſon propre intérêt, entoure ſon ſiége royal, ſa perſonne, d'un grand éclat, d'un caractère ſacré, lui indique un conſeil pour l'aſſiſter dans ſes fonctions & être ſeul reſponſable de leur bonne ou mauvaiſe exécution, tandis que perpétuellement aſſemblée & repréſentée également, elle veille à ce qu'on ne porte aucune atteinte à ſes loix conſtitutives.

De la ſanction royale, de la balance des pouvoirs, & réſumé.

Doit-on donner au délégué ſuprême de la nation le droit de rejetter, de modifier & de ſuſpendre les actes dont le pouvoir légiſlatif lui confie l'exécution? telle eſt la grande queſtion qui agite aujourd'hui tous

les efprits, qui caufe tant de rumeur, excite tant de motions, & qui a exercé la plume de tant d'auteurs refpectables.

On nous cite à ce fujet, tantôt l'Angleterre, tantôt l'Amérique pour exemple. Je ne m'amuferai pas à répéter ce que Delolme & fon commentateur M. Mounier, ont dit fur ce *veto* royal accordé au roi d'Angleterre ; ils n'ont fervi qu'à nous prouver l'un & l'autre que l'érudition n'eft pas le génie, & l'embarras qu'éprouvent ceux qui font le métier de favant, depuis Montefquieu jufqu'à eux, quand ils veulent expliquer le droit par le fait, le futur par le paffé, & étouffer le raifonnement par la mémoire.

Non, le roi ne peut avoir un droit de *veto*, un moyen d'empêchement, pour modifier, refufer, ou même fufpendre la conftitution que nous allons former. Il n'a pas plus de moyens de s'y oppofer, qu'il n'en a eu de conferver l'antique régime que les courtifans & les parlemens appelloient la *conftitution*. Le roi eft à nous, nous l'avons conquis. C'eft peut-être aujourd'hui le feul individu qui ne foit pas libre dans le royaume. Il n'auroit pas même le droit d'abdiquer. Mais qu'il eft néceffaire, qu'il eft urgent de brifer au plutôt fes chaînes morales, & de rendre au pouvoir exécutif, qui eft aujourd'hui fans force, l'activité, dont l'abfence nous menace de nous replonger dans le chaos ! Pour faire ceffer cette inquiétude, cette fermentation, déclarez donc, à la face

de la Nation, que la conſtitution ſe paſſera de la ſanction de Louis XVI. Faites taire ce murmure général, qui répete à tous les échos qu'il y a une ligue entre les prêtres; les nobles, les évêques & quelques hommes des communes vendus pour, en laiſſant le *veto* au roi, s'aſſurer la non-exécution des arrêts du 4 août. Quoique le roi en ait déjà ordonné l'exécution de la majeure partie, le trouble ne raiſonne point, la torche de la ſédition s'allume, & le flambeau de la ſageſſe s'éteint : ne cherchez point à diſcuter métaphyſiquement ſi le monarque, par cela même qu'il n'a pas pu être repréſenté dans l'aſſemblée nationale, puiſqu'il n'a voté dans aucun bailliage, quoique français comme nous, baptiſé & domicilié à Verſailles, n'a pas le droit de concourir à la conſtitution que la majorité établira, par ſa ſimple ſignature, quand même il feroit d'un avis oppoſé. Ne vous égarez point dans une telle ſubtilité; enfin qu'on me pardonne la trivialité de la comparaiſon; regardez le roi comme un jeune homme de famille, dont on arrange les affaires, & qu'on fait voyager à cet effet, après avoir exigé ſa procuration en blanc. Il n'eſt pas en ſa puiſſance de ne pas accéder aux délibérations de ſes fondés de pouvoir. Il en eſt de même de notre bon monarque : pour peine des petites inquiétudes qu'il nous a cauſées par ſa foibleſſe dans le commencement du mois de juillet, condamnez-le par défaut, & bien vîte, à jouer le premier rôle du

monde ; je doute qu'il exige un jugement contradictoire ; à plus forte raiſon, qu'il en appelle.

Quant aux actes futurs du pouvoir légiſlatif, c'eſt dans le recueillement le plus profond, par des méditations ſoutenues, dans le ſilence de la nuit, que vous aurez à combiner la balance, l'équilibre des différens pouvoirs. Interrogez l'hiſtoire, voyez les républiques de la Grece, de Rome & de Carthage périr, faute de l'avoir connu ; rapprochez les pouvoirs légiſlatifs, exécutifs & judiciaires ; mettez-les ſous l'abri d'une couronne qui les touche également ſans les preſſer ; que la voûte auguſte, que ſupporteront ces trois colonnes, ſoit cimentée de maniere qu'elle ſerve également à porter Louis XVI, Neron, Frédéric, Tippo-ſaïb, Periclès, Ali-Bey, un magot de la Chine. Que notre gouvernement ſoit celui de la couronne, & en quelque maniere une couronarchie ; qu'il ſoit tel que le roi diſparoiſſe, puiſque on craint chez un roi les impreſſions de la pâte charnelle dont il eſt pétri, les plis de l'étoffe humaine dont il eſt revêtu ; qu'une maîtreſſe, un grand écuyer, un bouffon, un valet-de-chambre, ceſſent de jetter l'alarme dans une nation. L'hiſtoire de l'Angleterre ne vous fourniroit que des exemples imparfaits ; celle du Stathouderat vous offre une leçon terrible ; celle de l'Amérique vous offre des modeles achevés.

Qu'une aſſemblée de repréſentans du peuple qui ſeule peut & doit voter l'impôt, ſoit la partie fonda-

mentale de l'édifice légiflatif, que cette machine peu compliquée, que ce pendule national fe remonte, fe réorganife de lui-même par un mouvement de rotation partielle. Que la fixation du court efpace de temps qu'elle déterminera à l'impôt, à l'obéiffance de l'armée, raffure l'affemblée des repréfentans contre l'influence de la feconde affemblée & contre la fanction royale appréhendée avec fi peu de fondement, qui dès-lors au lieu d'être un *veto* quelconque, n'eft, dans le fait, qu'un droit fufpenfif que nous devons établir nous-mêmes pour nous tenir perpétuellement en garde contre les impreffions vives qui nous affiegent; l'erreur n'entraîne-t-elle pas fouvent la fageffe; *& aliquando bonus dormitat Homerus.*

Jufqu'ici & dans les conftitutions reconnues libres, la chambre des repréfentans ne paffoit que pour la dernière chambre du pouvoir légiflatif. Bien éloigné de cette idée, je ne balance pas à la déclarer le premier département; & fi la chambre fénatoriale dont je vais parler eft indifpenfable pour juger les crimes d'état; la cour des enquêtes, qui n'eft autre que la chambre des repréfentans, doit naturellement être cenfée préexiftante; elle repréfente la nation. La chambre fénatoriale n'eft que fon émanation, & je ne conçois pas comment en Angleterre on a pu nommer premiere chambre la puiffance créée, & feconde chambre la puiffance créatrice.

2°. Qu'une affemblée augufte, mais peu nom-

breuſe, l'élite de la nation, vraiment nommée par la nation, priſe dans ſes élémens, mais jamais élue par des aſſemblées compoſées, telles que les aſſemblées provinciales, dont les élus ſubſtitueroient leur vœu particulier à celui de leur province ; qu'une telle réunion d'hommes âgés, vertueux, indépendans, nuls dans le département exécutif, qui ne pourroient jamais être nommés que pour un temps, & qui, en aucun lieu, ne pourroient être choiſis directement ni indirectement par le pouvoir exécutif, compoſe une ſeconde chambre qu'on appellera *la chambre du ſénat ;* cette chambre ne pourra avoir aucun droit à l'impôt, aura celui de propoſer des loix, de ſanctionner ou ſuſpendre pour un temps déterminé celles de la première chambre, lorſqu'elle auroit à y faire quelques objections qu'elle ſeroit obligée de lui ſoumettre ; enfin le but principal de ce ſénat, ſa miſſion ſpéciale, ſeroit de juger en dernier reſſort toutes les accuſations qui lui ſeroient portées par la chambre des repréſentans. Quant à la dénomination du pouvoir de ce ſénat, partie eſſentielle de la légiſlation, l'expreſſion manque encore dans notre langue. En attendant un mot plus heureux, je propoſerai ceux de pouvoir ſénatorial, judiciaire conſtitutionnel, pouvoir modérateur, pouvoir régulateur; car le mot de pouvoir judiciaire s'appliquant, dans l'acception commune, à ce pouvoir qui juge un douaire, ou le vol d'un chapon, doit être diſtinct du pouvoir légiſlateur,

& la même dénomination pourroit confondre les idées. Le ſénat formera donc la ſeconde chambre. (1)

3°. Enfin, le pouvoir exécutif, ou le pouvoir de la couronne, partie intégrante & néceſſaire de la légiſlation, qui ſeroit confié au roi, à qui on ôteroit autant que poſſible tout moyen de corruption, en rendant ſes miniſtres reſponſables de leurs fautes, en n'admettant dans les deux premieres chambres aucun membre commiſſionné par le pouvoir exécutif; pouvoir qui d'ailleurs n'auroit jamais qu'un droit de ſurveillance & de ſuſpenſion ſur les deux autres chambres, qui n'en ſeroit que le dernier modérateur, expliquant auſſi lui ſes objections, lorſqu'une loi paroîtroit bleſſer la conſtitution; pouvoir qui d'ailleurs eſt toujours obligé de remonter à ſa ſource, pour redemander au peuple ſon premier

---

(1) Qu'on juge par les circonſtances actuelles de la néceſſité d'établir un ſénat dépoſitaire du pouvoir judiciaire, & de l'inveſtir d'une force ſuffiſante, pour conſerver la conſtitution que vous préparez.

Si des motions tumultueuſes, ſemblables à celles qui agitent aujourd'hui Paris, occaſionnoient une inſurrection dirigée contre le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif, ce qui compoſe la nation; ſi cette inſurrection attaquoit votre conſtitution dans ſon berceau, il n'exiſteroit de moyens de s'y oppoſer que la force publique; & combien ne ſeroit-il pas dangereux, s'il n'étoit pas tempéré & gouverné par un pouvoir judiciaire conſtitutionnel?

principe

principe vital, lorſque la moiſſon annuelle de l'impôt eſt conſommée.

Telle eſt la marche que l'opinion publique, que le jugement public ſemblent avoir ſanctionnée; elle s'écarte un peu des principes Dauphinois, mais elle ſe rapproche de ceux qui ont fondé la liberté ſur les rives de Maſſachuſett; & le Dauphiné peut s'enorgueillir d'un aſſez grand nombre de merveilles de la nature, pour ne pas prétendre au privilége excluſif d'émerveiller l'Europe de prodiges de l'art & de chefs-d'œuvres de ſubtilités métaphyſiques.

Je me réſume; & comme le temps preſſe, je n'ajouterai plus que quelques mots, & c'eſt encore le jugement public dont je ſuis le hérault.

Rendez grace à cette combinaiſon fortuite d'événemens, qu'un Prêtre appelleroit Providence, qui vous a donné la connoiſſance de l'imprimerie, de la bouſſole, & de l'équilibre des pouvoirs.

Tremblez d'une ſainte peur lorſque vous aurez à organiſer les aſſemblées provinciales; ne donnez point trop de droits aux élus; qu'ils ne s'éloignent que le moins poſſible de la maſſe génératrice; évitez l'ariſtocratie provinciale, elle enfanteroit bientôt un Thibault, un Raymond, un Conan, un Charles le mauvais, il ne nous faut pas même un *Jean le bon*;

Divifez le plus poffible ces formidables affemblées provinciales ; point d'électeurs qui élifent de nouveaux électeurs. J'aimerois mieux un Richelieu que mille bourguemeftres. Au lieu de rapetiffer les hommes, en les claffant comme on a paru le faire jufqu'ici, aggrandiffez leur ame, s'il eft poffible de m'exprimer ainfi; que chacun fe pénetre de la véritable penfée qu'il eft citoyen, qu'il eft membre de la fociété.

Ne faites pas attention, ô mes amis, ô vous que je voudrois entourer du refpect univerfel, à ces motions frivoles que vous paroiffez appréhender. Soldats de la patrie, votre pofte eft là, il faut y vaincre ou y périr. Quoi, diroit la poftérité, ces mêmes hommes, qui alloient fe faire tuer fans broncher pour un Charles Albert, pour un Victor Amédée, qu'ils ne devroient jamais voir ni connoître, auroient craint quelques enthoufiaftes, excellens citoyens dans le fond de leur cœur, & ils étoient protégés par une armée de cinquante mille hommes & par leurs vertus!

Défiez-vous de l'efprit de burocratie & de prétrocratie, qu'on voit avec peine fiéger parmi vous; arrachez la foutane du prêtre, le rochet de l'évêque & le ruban prétorien; dépouillez le vieil homme, & qu'on n'apperçoive plus que le manteau du philofophe & la toge du fénateur.

Chaffez de votre fein les marchands de poifon qui fouillent aujourd'hui votre temple, ou plutôt laiffez

ce ſoin à leurs commettans. Cauſez avec ce bon peuple qui vous a commis pour lui faire le noyau de la conſtitution, que ſeul il doit ſanctionner ; que la confiance naiſſe de la familiarité ; ſur-tout plus de *meſſeigneurs*, car delà à *ſultan* il n'y a qu'un pas, &, Dieu merci, vous n'êtes pas encore à la *Porte*.

Jettez un regard français ſur ce trône jadis ſi couvert de clinquant & d'oripeau, dont la charpente dégarnie vous préſente aujourd'hui le ſublime tableau de ſa nudité ; empreſſez-vous de le revêtir d'un foyer de chaleur, d'activité & d'éclat, qui embraſe toute la ſphere françaiſe, & donne à chacun la vie, le repos & le bonheur.

Contemplez, pénétrez-vous de l'image, de cette bonne figure du reſtaurateur de la liberté françaiſe; voyez le complettant avec ſon vertueux miniſtere, la neuvaine virginale, unique dans les annales des gouvernemens ; ſongez aux armes que le malheur auroit pu lui donner ; empreſſez-vous de le proclamer ſur le bouclier de la loi ; que l'huile ſainte de l'amour de 24 millions d'hommes libres brûle devant lui & conſume l'huile miſtique de l'ignorance ou de la charlatanerie épiſcopale :

> Ce monument honteux des druïdes gaulois ;
> Cette phiole, dépoſitaire
> De l'huile qui donnoit à nos ſtupides rois
> De la Divinité l'*ampoulé* caractere.

qu'on ne reconnoiſſe plus ſa préſence à un cordon,

ni à un pigeon brodé, emblême de la ſuperſtition féodale & ſacerdotale; qu'un ſoleil de diamans obombrant ſa poitrine, annonce l'éclat du délégué, du modérateur du peuple français, & diſtinguons ainſi le chef d'une nation, modele de l'humanité, ſous l'emblême radieux du plus bel ouvrage de la divinité.

Je finis, car le tems me le preſcrit : les ſentimens divers qui agitent mon ame tous les ſoirs aux nouvelles de vos opérations, abſorbent toutes mes facultés. D'ailleurs peut-on écrire & diſſerter ſur l'objet qui va être décidé d'un moment à l'autre ? On parle aujourd'hui de la conſtitution, on l'arrête demain : le Citoyen, qui déſire recueillir & publier les opinions qu'elle enfante, doit les confier aux ailes du vent; le méchaniſme de leur communication, quelque rapide qu'il ſoit, eſt toujours trop long.

Qu'on excuſe donc dans ce premier jet la chaleur bouillante de ma plume, ſi la trompette du jugement public me dit qu'il a été favorablement accueilli, peut-être ſerai-je encore utile à mon pays, en y ajoutant quelques idées ſur les biens du clergé, & quelques développemens ſur la maniere d'éteindre la dette nationale.

Puiſſe cette réunion d'idées patriotiques en appeller d'autres! Puiſſe une ſainte conjuration démaſquer tous les abus, ouvrir toutes les voies du ſalut, & nous conduire enfin au port ſi deſiré!

F I N.